

JG/HM
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PORTO-NOVO, le 30 NOVEMBRE 1961

MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES ET DE LA DEFENSE

(D) DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

SOMMAIRE:
Nomination

N° 381 /PR/CAB/MAID . ANNEE 1961

(E) PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU la Loi N°59/16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des Emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU les nécessités de service ;
- SUR la proposition du Ministre des Affaires intérieures et de la Défense ;
- LE Conseil des Ministres entendu ;

(D) E C R E T E :

AMPLIATIONS:

ORIGINAL. I
JO. I
MAID. 4
MF. I
SGCM. 8
PCM. 8
MFB. I
DP. 2
CF. I
SF. 5
FP. I
CD. I
TRESOR. I
INFO-RADIO. I
DEP. NORD-OUEST. I
S/P TANGUIETA. I
DEP. SUD. I
S/P OUIDAH. I
INTERESSES. 2

ARTICLE 1°- Mr. GBAGUIDI Christophe, précédemment Sous-Préfet de Tanguiéta, est nommé Sous-Préfet de Ouidah en remplacement de Mr. MEHINTO Célestin.

ARTICLE 2°- Mr. MEHINTO Célestin, Commis des Services Administratifs, Financiers et Comptables, reste Adjoint au Sous-Préfet de Ouidah.

ARTICLE 3°- Le présent décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, et publié et communiqué partout où besoin sera ./.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Par LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Le Ministre des Affaires intérieures
et de la Défense,

M. AROUNA.